

## **Politique en matière de confidentialité de l'Agence des douanes**

L'Agence des douanes est une personne morale au sein du Ministère des finances ayant son siège et son administration centrale sis à Sofia, 47, rue « Georgi Stoykov Rakovski », CUI 000627697, téléphone: 02/9859 4528, courrier électronique: delovodstvo@customs.bg, télécopie: 02/9859 4066, et site Internet: www.customs.bg.

Le directeur de l'Agence des douanes est responsable du traitement de données à caractère personnel au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27.04.2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement (UE) 2016/679), la Loi sur la protection des données à caractère personnel et la Loi sur les douanes.

L'Agence des douanes respecte la vie privée des personnes physiques et des représentants des personnes morales qui bénéficient de ses services, et protège leurs données à caractère personnel traitées lors de la prestation de services administratifs et dans l'exercice des pouvoirs réglementaires dont elle dispose dans le cadre de la législation bulgare et européenne.

Cette politique en matière de confidentialité de l'Agence des douanes a été préparée et elle est basée sur la législation bulgare et européenne en matière de protection des données à caractère personnel, étant spécifié que toutes modifications et tous suppléments au présent document seront affichés sur le site Internet de l'Agence des douanes.

### **I) Politique sur la confidentialité des données à caractère personnel que l'Agence des douanes stocke et traite**

#### **1. Objectifs et portée de cette politique**

Par cette Politique en matière de confidentialité l'Agence des douanes vise à informer les personnes physiques sur les finalités du traitement et du stockage de leurs données personnelles, les destinataires et les catégories de destinataires auxquels les données à caractère personnel peuvent être communiquées, le caractère obligatoire ou facultatif de fournir ces données, ainsi que les conséquences en cas de refus de les fournir, informations sur le droit d'accès et de rectification des données recueillies, de même que les conséquences en cas de refus de les fournir, information sur le droit d'accès et le droit de rectification des données recueillies en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679.

Conformément aux meilleures pratiques et à la législation, l'Agence des douanes applique toutes les mesures techniques et physiques nécessaires pour la protection des données à caractère personnel des personnes physiques.

#### **2. Traitement des données à caractère personnel**

L'Agence des douanes traite les données à caractère personnel en mettant en oeuvre un ensemble d'opérations qui peuvent être appliquées à l'égard des données personnelles, à l'aide de moyens automatisés ou non, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion, la mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, le verrouillage, l'effacement ou la destruction, dans le respect des principes suivants:

- Licéité, loyauté et transparence;
- Limitation des finalités;

- Minimisation des données;
- Exactitude;
- Limitation de la conservation;
- Intégrité;
- Confidentialité;
- Responsabilité.

L'Agence des douanes traite les données à caractère personnel de façon indépendante, en définissant les finalités et la portée des fonctions attribuées par le responsable du traitement des données à caractère personnel, pour autant qu'il existe une base juridique à cet effet.

### **3. Finalité du traitement des données à caractère personnel**

L'Agence des douanes traite vos données afin d'identifier le demandeur /déclarant et/ou le représentant autorisé et les employés du demandeur /déclarant dans le cadre de la prestation de services administratifs et de l'exercice des pouvoirs de contrôle dont elle dispose conformément à la loi :

1. Lors de la prestation de services administratifs ;
2. Le dédouanement;
3. Les activités en application de la Loi sur les accises et les entrepôts fiscaux ;
4. La prestation de services en réponse de demandes, alertes, plaintes, oppositions, etc. ;
5. La passation de marchés publics conformément à la Loi relative aux marchés publics ;
6. Dans le cadre de procédures d'appel d'offres en vertu de la Loi sur la propriété de l'État et le Règlement d'exécution de la Loi sur la propriété de l'État ;
7. La conclusion, la modification et l'exécution de contrats auxquels l'Agence des douanes est partie ;
8. La prévention d'infractions et de délits douaniers, monétaires et en matière d'accises, ainsi que pour satisfaire d'autres exigences législatives ;
9. Lors du déroulement de procédures de concours en vertu de la Loi sur la fonction publique et la sélection dans le cadre des relations de travail ;
10. Lors de l'enregistrement d'utilisateurs en relation avec les signatures/services électroniques sur le portail électronique de l'Agence des douanes.

### **4. Conséquences en cas de refus de fournir des données à caractère personnel**

Le consentement explicite des personnes physiques dont les données à caractère personnel sont traitées n'est pas toujours nécessaire, si le responsable du traitement des données à caractère personnel dispose d'un autre fondement juridique pour leur traitement.

En cas de refus de la personne physique de fournir volontairement les données personnelles demandées, l'Agence des douanes ne sera pas en mesure de fournir respectivement les services administratifs.

### **5. Transfert et communication des données à caractère personnel**

L'Agence des douanes, en tant que responsable du traitement de données à caractère personnel, a le droit de communiquer les données à caractère personnel traitées uniquement aux catégories exhaustivement énumérées :

- Les personnes physiques auxquelles les données se réfèrent; les personnes physiques auxquelles les données se réfèrent, sous réserve des limitations prévues par la loi;
- Les personnes auxquelles le droit d'accès est prévu dans un acte normatif ;
- Les personnes auxquelles le droit d'accès est réservé en vertu d'un contrat;

Les données à caractère personnel traitées des personnes physiques ou des représentants des personnes morales qui bénéficient des services de l'Agence des douanes, ainsi que celles des personnes qui leur sont associées, peuvent être communiquées à d'autres responsables du

traitement de données à caractère personnel en relation avec l'exécution de tâches spécifiques effectuées sur les instructions et au nom de l'Agence des douanes.

L'Agence des douanes transfère des données à caractère personnel vers les organes et les institutions de l'UE et des États membres, ainsi que des pays tiers en vertu de conventions, règlements, directives et accords internationaux auxquels la République de Bulgarie fait partie, et autres.

## **6. Droits des personnes physiques**

Les personnes physiques dont les données à caractère personnel sont traitées auront les droits suivants :

- Le droit d'être informés sur les données qui identifient le responsable du traitement des données, les finalités du traitement des données à caractère personnel, les destinataires et les catégories de destinataires auxquels ces données peuvent être communiquées, les obligations et le caractère facultatif de fournir ces données, ainsi que les conséquences en cas de refus de les fournir, sous réserve des limitations prévues par la loi ;
- Le droit d'accès des demandeurs aux données les concernant ; dans les cas où le droit d'accès d'une personne physique pourrait faire divulguer aussi des données concernant un tiers, le responsable du traitement des données sera tenu de fournir un accès partiel à ces dernières sans divulguer des données sur ce tiers ;
- Le droit de rectifier et de compléter les données à caractère personnel incorrectes ou incomplètes ;
- Le droit à l'effacement (le „droit à l'oubli“) des données à caractère personnel qui ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
- Le droit à la notification des violations de données à caractère personnel ;
- Le droit à la protection par toutes les voies de recours administratives et judiciaires (le droit de déposer une plainte auprès de la Commission de protection des données à caractère personnel ; le droit à un recours juridictionnel effectif contre une autorité de contrôle; le droit à un recours juridictionnel effectif contre un responsable du traitement ou un sous-traitant des données à caractère personnel) ;
- Le droit à l'indemnisation pour les dommages subis ;
- Le droit de retirer son consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement précédemment donné pendant la période pour laquelle le consentement susmentionné était donné.
- Le droit de s'opposer à tout moment, et pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel la concernant.

## **7. Modalités de l'exercice des droits**

L'exercice du droit d'accès, du droit d'effacement, de rectification ou de limitation du traitement se fait par une demande écrite soumise auprès de l'Agence des douanes. Le responsable du traitement fournit au demandeur des informations sur les mesures prises à la suite de cette demande dans les meilleurs délais, et en tout cas dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Si nécessaire, cette période peut être prolongée de deux mois, en tenant compte de la complexité et du nombre de demandes. Le responsable du traitement informe le demandeur de cette prolongation dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande, en indiquant les raisons du retard. Lorsque le demandeur présente sa demande sous une forme électronique, les informations sont fournies par voie électronique lorsque cela est possible, à moins que la personne concernée ne demande qu'il en soit autrement. Si le responsable du traitement ne prend pas de mesures au regard de la demande du demandeur, le responsable du traitement informe le demandeur sans délai et au plus tard dans un délai de quatorze jours suivant la réception de la demande des motifs de son inaction et de la possibilité d'introduire une plainte auprès de l'autorité de contrôle et de former un recours juridictionnel.

## **II) Politique de confidentialité de l'Agence des douanes sur le site Internet de l'Agence des douanes**

1. Lorsque vous visitez le site Internet, vous pouvez stocker ou extraire des informations sur votre navigateur le plus souvent sous la forme de « cookies » ou d'autres technologies appropriées à collecter et à stocker les informations sur l'utilisateur. Les « cookies » sont des fichiers de données textuelles stockés dans votre navigateur et destinés à être utilisés par les pages Web. Les renseignements qui s'y trouvent pourraient vous concerner, vous, vos préférences ou votre appareil pour accéder à Internet (ordinateur, tablette ou appareil mobile). Ces informations sont le plus souvent utilisées afin que le site Web puisse fonctionner de la manière à laquelle vous vous attendez. En général, l'information ne peut pas être associée à vous personnellement, mais peut être utilisée à mieux personnaliser le World Wide Web.

Parce que nous respectons le droit que vous avez à la protection des renseignements personnels, vous pouvez choisir de ne pas accepter l'utilisation de la totalité ou de certains types de « cookies ». Cependant, si vous le faites, ceci peut affecter l'utilisation du site et les services que nous pouvons vous offrir.

Les services tiers utilisés sur ce site Web peuvent utiliser différents « cookies » lorsque vous visitez le site. Ces sites et services peuvent avoir une politique différente sur les « cookies ». Toutes les ressources situées en dehors du domaine du site devraient être considérées comme des services de tiers.

### **2. Utilisation obligatoire de cookies**

Les « cookies » obligatoires sont nécessaires au bon fonctionnement du site et ne peuvent être exclus dans nos systèmes. Ils sont généralement utilisés en réponse à des actions que vous effectuez et qui correspondent à une demande de services, tels que définir vos paramètres de préférence pour protéger vos informations personnelles, vous connecter au site ou remplir des formulaires.

Vous pouvez configurer votre navigateur de façon à les bloquer ou vous informer de ces cookies, mais dans ce cas, certaines parties du site ne fonctionneront pas correctement. Ces cookies ne stockent pas d'informations susceptibles d'être associées à vous personnellement.

Cela vaut également pour les « cookies » permettant d'identifier la session.

### **3. « Cookies » de performance**

Ces « cookies » nous permettent de compter le nombre de visites et les sources de trafic de façon à pouvoir mesurer et améliorer l'efficacité de notre site. Ils nous aident à savoir quelles sont les pages les plus populaires et les plus impopulaires, ainsi que de voir quels sont les parcours des visiteurs sur le site.

Afin de fournir ce service, nous utilisons Google Analytics qui de sa part utilise des «cookies» de première partie. Les données recueillies sont traitées par Google et ne sont pas disponibles à des tiers.

Les informations que nous recevons grâce à l'utilisation de ces « cookies » est anonyme et nous ne tentons pas de vous identifier ou d'influencer la façon dont vous utilisez le site

lorsque vous le visitez. Si vous n'acceptez pas ces « cookies », nous ne serons pas en mesure d'inclure votre visite dans nos statistiques.

Si vous utilisez le paramètre du navigateur « Ne pas me pister » (Do Not Track), nous considérons cela comme un signe de votre part que vous ne voulez pas accepter ces «cookies» et ils seront bloqués.

### **III) Dispositions finales**

Les personnes physiques exercent leurs droits en présentant une demande par écrit ou par voie électronique auprès de l'Agence, comportant au moins les informations suivantes:

- nom, adresse et autres données nécessaires à l'identification de la personne physique concernée;
- description de la demande/opposition;
- forme sous laquelle l'information doit être fournie – sur support papier et/ou électronique;
- signature, date de dépôt de la demande et adresse de correspondance.

#### **L'introduction de la demande se fait à titre gratuit.**

L'Agence des douanes garantit que les données à caractère personnel concernant les personnes physiques sont conservées de bonne foi et de façon transparente, selon les principes énoncés dans le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27.04.2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et la Loi sur la protection des données à caractère personnel.